

Action n°16	Mobiliser les opérations favorables aux pollinisateurs sauvages, éventuellement en vue de mettre en place une MAEC visant à préserver leur diversité au sein des cultures
Axe de travail	Gestion, conservation et protection
Objectif	Encourager des pratiques agricoles en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en cohérence avec les engagements unitaires des MAEC existantes, et rédiger une MAEC spécifique
Échelle de l'action	Nationale et régionale
Calendrier	2016-2020
Contexte	<p>Une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire, en contrepartie d'une rémunération annuelle, laquelle correspond aux coûts supplémentaires, aux manques à gagner et aux coûts induits liés à la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales.</p> <p>Il convient de proposer une MAEC pertinente au niveau d'un territoire à enjeu et après analyse AFOM⁴⁶.</p>
Description	<p>A. Les MAEC territorialisées sont basées sur la combinaison des engagements unitaires. La liste des engagements unitaires favorables aux pollinisateurs sera établie puis mise à disposition.</p> <p>B. Définir et mettre en place une MAEC, si besoin, en faveur des insectes pollinisateurs. Le premier objectif de cette mesure doit être de permettre aux pollinisateurs sauvages de retrouver leur place au sein des exploitations de grandes cultures. Le contenu précis est à établir par un opérateur et validée par la CRAEC co-présidée par la Région et par le Préfet. L'animateur du PNA pourra tenir un rôle de conseil et d'harmonisation des démarches déployées.</p>
Action(s) associée(s)	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 20 PDDA, PNA Pies-grièches, PNA Outarde canepetière, PNA plantes messicoles
Indicateurs de résultats	Liste des engagements unitaires favorables établie et mise à disposition MAEC définie et mise en place Nombre de contrats signés
Évaluation financière	A. À évaluer B. Réunion de travail : 10x1 jour ETP + frais de déplacement + 2 j. ETP formalisation
Pilote de l'action	DRAAF et régions (via la commission régionale agroenvironnementale CRAE)
Partenaires potentiels	DREAL, APCA et Chambres d'Agriculture, Solagro, Opie, INRA, OA, les syndicats agricoles, la Société des Agriculteurs de France, les syndicats apicoles, FPNR, FCBN, instituts techniques, Parcs naturels régionaux, Fédérations de chasse

⁴⁶ AFOM : Atouts – Faiblesses – Opportunité – Menaces